



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU  
mardi 19 mars 2013  
19 heures 00**

-----

AS/MG

N° 001490

Administration  
Générale -  
Convention de  
Coopération entre la  
Commune d'Apt et  
l'Institut de  
Recherche en  
Sémiologie et  
Éthologie Appliquée  
(IRSEA)

Affiché le :

**Le mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**ABSTENTION :**  
Marie Christine  
KADLER  
Etienne FOURQUET

Une présentation est faite quant aux activités de l'Institut de Recherche en Sémiologie et Éthologie Appliquée (IRSEA).

L'IRSEA est un laboratoire de recherche et développement spécialisé dans le domaine de la communication chimique au sein du monde vivant située au Quartier Gravière à Saint-Saturnin-les-Apt.

Ce laboratoire a été fondé en 1995 par le Dr Patrick PAGEAT et M Hugues LUCAS de LEYSSAC, sous le nom de Phérosynthèse. Phérosynthèse a donné naissance, en 2010, à l'Institut de Recherche en Sémiologie et Éthologie Appliquée (IRSEA). L'équipe de recherche est passée de deux membres en 1995 à 20 personnes en 2010.

La sémiologie est une branche de la communication chimique. C'est l'utilisation des signaux de la communication chimique, la plus fondamentale chez les êtres vivants, qui donne accès direct à l'état émotionnel de physiologie de l'individu. Les messages semiologiques permettent aux être vivants de communiquer entre eux.

L'identification et la synthèse des signaux chimiques naturels intervenant dans la vie des êtres vivants permettent de mettre au point de nouveaux outils thérapeutiques et zootechniques, respectueux de l'homme, de l'animal et de l'environnement. Plusieurs équipes internationales de recherche travaillent autour de la communication chimique chez les différentes espèces.

Les recherches de l'IRSEA, concrétisées par le dépôt de plus de 100 brevets internationaux depuis sa création, font l'objet de nombreuses communications et publications internationales. Les programmes de l'IRSEA sont menés en partenariat avec des institutions telles que l'INRA, le CNRS, l'École Nationale Vétérinaire de Nantes, l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, les universités de Lincoln (Royaume-Uni), de Turin, de Barcelone, de Tokyo, l'université de technologie du Texas, le CENAPA (Centre national de parasitologie de Mexico), la Faculté des Sciences Vétérinaires de Casilda (Argentine) et avec de nombreux experts indépendants en éthologie clinique, de différents pays.

L'IRSEA n'en revendique pas moins son ancrage en Pays d'Apt et souhaite s'investir aux côtés de la Commune d'Apt dans le cadre d'une Charte de Coopération.

Cette Charte de Coopération est basée sur les règles et les principes ci-après :

- Création par la Ville d'Apt et l'IRSEA d'un programme de coopération de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 intitulé «Animal en Pays d'Apt».
- Gestion du programme «Animal en Pays d'Apt» par un Comité de Pilotage comprenant deux représentants de chacune des deux Parties et présidé par le Maire d'Apt.
- Organisation de la coopération autour de trois projets d'une durée de trois années, chacun d'eux concernant des problématiques animalières différentes.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, la Convention de Coopération entre la Commune d'Apt et l'Institut de Recherche en Sémiologie et Éthologie Appliquée (IRSEA) ci-annexée à la présente.

**Désigne**, Monsieur Dominique MARIANI-VAUX ainsi que Madame Marie Christine KADLER, au sein du Comité de Pilotage en tant que représentants la Commune d'Apt.

**Prends acte**, que pour la période 2013-2016, les trois projets suivants ont été convenus :

- 1- « Contrôle de la population canine pour une cohabitation harmonieuse ».

2- « Gestion des populations d'oiseaux sauvages (pigeons et étourneaux) ».

3- « Lutte contre le « Tigre du Platane » (Corytucha ciliata) ».

**Dit**, que dans le cadre de ces projets, l'IRSEA aura la maîtrise scientifique et technique, et pourra y associer des étudiants dans le cadre de formations diplômantes (mémoires de master, d'ingénieur, thèse vétérinaire ou thèse d'université) ou de stages.

**Précise**, que la Ville d'Apt apportera son concours à la réalisation des projets en apportant les moyens logistiques (protection des zones de travail concernées, information de ses personnels, signalétique, ...) et informera la population.

**Précise**, que l'IRSEA apportera les moyens et matériels scientifiques pour la réalisation des programmes et assurera l'encadrement des personnels impliqués.

**Souligne**, que les deux parties conviennent de coopérer pour obtenir des financements extérieurs (Fondations, programmes Européens, ...), si la réalisation d'une phase d'un des programmes le nécessite.

**Mande**, Monsieur le Maire aux fins de conclure, négocier et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**